

**FICHE D'INDICATEUR****Antibioprophylaxie hystérectomie**

*% de séjours pour hystérectomie pour qui l'antibioprophylaxie a été administré en conformité avec les directives en matière d'antibiotiques*

<p><b>Set d'indicateurs P4P 2018</b></p> <p><i>Domaine</i> <i>Date</i> <i>Version</i> <i>Statut</i></p>	<p>Efficacité</p> <p>Mai 2018</p> <p>6</p> <p>Validée par BAPCOC</p>
<p><b>Fiche de base</b></p>	
<p><i>Description et contexte de l'indicateur</i></p> <p><i>Lien avec la qualité</i></p>	<p>La politique antibiotique et la gestion des infections sont des piliers fondamentaux de la qualité des soins et elles contribuent également à la sécurité du patient. La note stratégique de la BAPCOC pour la période 2014-2019 a défini, pour les hôpitaux belges, un suivi continu de plusieurs indicateurs de qualité, dont les indicateurs "Choix des antibiotiques dans le cadre de la prophylaxie chirurgicale" et "Durée de l'antibioprophylaxie conformément aux directives locales".<sup>1</sup></p> <p>L'antibioprophylaxie est l'administration d'antibiotiques en vue de la prévention d'infections. Toutes les interventions opératoires ne nécessitent pas une antibioprophylaxie. Une prophylaxie est recommandée en cas d'interventions associées à un degré élevé d'infection, en cas d'implantation de prothèses et d'interventions où le risque d'infection est limité mais dont les conséquences éventuelles peuvent être très graves.</p> <p>Le présent indicateur vérifie dans quelle mesure le <i>choix</i> et la <i>dose</i> de l'antibiotique répondent aux directives en matière d'antibiotiques pour la chirurgie gynécologique et obstétrique.<sup>2</sup></p> <p>Optimisation de l'utilisation des antibiotiques afin d'éviter les risques d'infection au niveau du patient individuel et de réduire le risque de résistance bactérienne au niveau de l'ensemble de la population.</p>

## Fiche technique

<i>Type d'indicateur</i>	Indicateur de processus lié à la pathologie
<i>Source</i>	<p>Pour calculer l'indicateur, on utilise les sources de données suivantes pour les années 2012, 2013 et 2014 :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Résumé hospitalier minimum (RHM ; SPF Santé publique)</li><li>2. Données de facturation des antibiotiques (INAMI)</li></ol> <p>Les données anonymes ont été fournies par la Cellule technique (SPF Santé publique et INAMI) et ont été couplées sur la base du code d'identification unique des séjours hospitaliers.</p>
<i>Mesurabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les données de facturation ne contiennent aucune information en ce qui concerne le moment et la durée d'administration des antibiotiques.</li><li>• Pour cet indicateur, les données couplées ont permis de constater que l'on ne disposait pas de toutes les données de facturation pour les séjours hospitaliers (voir algorithme).</li></ul>
<i>Inclusion</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les hôpitaux généraux</li><li>• Patientes ayant subi au cours de l'année 2012, 2013 ou 2014 une hystérectomie abdominale ou vaginale avec les codes de procédure ICD-9 suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>68.3</b> : Subtotal abdominal hysterectomy</li><li>○ <b>68.4</b> : Total abdominal hysterectomy</li><li>○ <b>68.5</b> : Vaginal hysterectomy</li><li>○ <b>68.6</b> : Radical abdominal hysterectomy</li><li>○ <b>68.7</b> : Radical vaginal hysterectomy</li><li>○ <b>68.9</b> : Other and unspecified hysterectomy</li></ul></li><li>• Sélection de l'APR-DRG 513 (V15.0) : "Interventions à l'utérus et ses annexes pour carcinome in situ et affections bénignes".</li><li>• Directives en matière d'antibiotiques<sup>2</sup> (le moment et la durée d'administration des antibiotiques ne sont pas pris en compte) :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Premier choix : céfazoline : minimum 1 gramme à maximum 8 grammes</li><li>○ Alternative : céfuroxime : minimum 1,5 gramme à maximum 4,5 grammes</li></ul></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patients allergiques à la pénicilline IgE -médiée (code diagnostic ICD-9 "V14.0" et "995.27")</li> <li>• Patientes porteurs de MRSA (code diagnostic ICD-9 "V02.54")</li> <li>• Patientes ayant subi des procédures multiples pour hystérectomie</li> </ul>
<i>Indicateur</i>	Le pourcentage de séjours pour hystérectomie pour qui l'antibioprophylaxie a été administré en conformité avec les directives en matière d'antibiotiques
<i>Numérateur</i>	Nombre de patientes avec hystérectomie pour qui l'antibioprophylaxie a été administré en conformité avec les directives en matière d'antibiotiques
<i>Dénominateur</i>	Ensemble des patientes ayant subi une hystérectomie
<i>Valeur cible</i>	90% de conformité aux directives antibiotiques
<i>Octroi des points</i>	
<i>L'indicateur relève du domaine des indicateurs de processus cliniques</i>	<p>Les résultats des indicateurs de processus cliniques « antibioprophylaxie » sont présentés à l'aide d'un graphique en entonnoir (funnel plot) sur lequel les hôpitaux sont positionnés à l'aide d'un code anonyme. Il est ainsi possible de repérer les hôpitaux qui s'écartent de manière significative de la valeur cible de 90% de conformité. Le graphique en entonnoir indique la valeur cible au moyen d'une ligne de référence.</p> <p>Les points situés hors des limites de contrôle inférieure ou supérieure indiquent une variation due à des causes spéciales (ou assignables) autour de la valeur cible de compliance située à 90 %.</p> <p>Les points situés à l'intérieur des limites de contrôle indiquent une variation due à des causes communes (ou aléatoires) autour de la valeur cible de compliance située à 90 %.</p> <p>Dans le modèle statistique (régression logistique hiérarchique), on a corrigé pour les paramètres suivants : année d'enregistrement (2012, 2013 ou 2014), âge de la patiente à l'admission et sévérité de la maladie (<i>Severity Of Illness - SOI</i>).</p>

*Nombre de points à acquérir pour ce domaine*

Le nombre de points à obtenir pour le domaine des indicateurs « antibioprophylaxie en cas d'interventions chirurgicales » est 10 points.

Les hôpitaux peuvent obtenir 5 points sur cet indicateur, en fonction du résultat obtenu.

Hôpitaux avec % de conformité $\geq$ limite de contrôle supérieure	5 points
Hôpitaux avec % de conformité dans les limites de contrôle	3 points
Hôpitaux avec % de conformité $\leq$ limite de contrôle inférieure	0 point

*Nombre de points à acquérir au niveau de cet indicateur*

Le nombre total de points pour les 3 indicateurs antibioprophylaxie est converti en un score de 10 points pour l'ensemble de ce domaine.

*Pour les hôpitaux qui ne traitent pas tous les groupes de pathologies, un calcul adapté sera élaboré. Si un hôpital ne traite pas une certaine pathologie, cet indicateur n'est pas pris en compte lors du calcul du nombre total de points. Le dénominateur sera donc révisé en fonction du nombre d'indicateurs pour lesquels l'hôpital PEUT obtenir des points.*

*Feed-back et rapportage aux hôpitaux*

Dans le graphique en entonnoir, un code anonyme sera attribué aux hôpitaux ayant des résultats déviants (en dehors des limites de contrôle). Chaque hôpital recevra individuellement le taux de conformité et les points octroyés pour chaque indicateur.

*Références*

1. Note politique de la BAPCOC 2014-2019 : disponible à : <https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/plan-strategique-bapcoc-2014-2019>
2. Sanford, J.P., Gilbert, D.N., Chambers, H.F., Eliopoulos, G.M., Moellering, R.C., Saag, M.S. The Sanford guide to antimicrobial therapy 2012-2013 (Belgian/Luxembourg edition), 189-197.

# Algorithme

